

**COMITÉ DE DISCIPLINE
Chambre de l'assurance**

Audiences des 6, 7 et 20 novembre 2025

(Par visioconférence)

Président : *M^e Patrick de Niverville*
Membre : *M^{me} Janie Hébert, expert en sinistre*
Membre : *M. Hugo Vachon, expert en sinistre*

Procureur de la plaignante : *M^e Tarik-Alexandre Chbani*
Procureurs de l'intimé: *M^{es} Marc Boudreau et Judith Cohen*

RÔLE

9 h 30 Syndique adjointe de la Chambre de l'assurance

c.
Olivier Hamel, expert en sinistre (5A)
Certificat n° 165318
Plainte n° 2025-05-01(E)

(Audience sur culpabilité)

Nature de la plainte:

- Avoir chargé à son client une rémunération qui n'est pas juste et raisonnable (art.16 LDPSF et 39 du *Code des experts en sinistre*).
- Avoir été négligent dans sa tenue de dossier (art. 58(1) du *Code des experts en sinistre* et 12 et 21 du *Règlement sur les cabinets, le représentant autonome et la société autonome*).

Pour plus d'information ou pour obtenir le lien de connexion internet, veuillez communiquer avec le secrétaire du Comité de discipline au (514) 842-2591 poste 303 ou greffe@chad.qc.ca